

COMMUNE DE MEALLET

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 DECEMBRE 2016

NOTE DE SYNTHESE

Présents :

Alain FREYRIA
Denis SOULIER
Roger RIBAUD
Raymond CHANCEL
Pascal CHADIRAC
Jean DELCHER
Delphine FLAMME
Chantal JULIEN
Benoit TISSANDIER
Michel VERGOTE
Colette ZEVACO

Ouverture de la séance par Denis SOULIER, premier Adjoint, qui remercie l'équipe administrative de la mairie pour avoir assuré pendant toute la période d'intérim un appui essentiel pour la continuité du service. Il propose de nommer un secrétaire de séance : Michel VERGOTE accepte la désignation.

D. SOULIER passe ensuite la parole à Raymond CHANCEL en tant que Doyen de l'assemblée afin de présider la séance pour l'élection du nouveau maire.

Après un bref discours introductif R. CHANCEL procède à l'élection du maire :

- Première question : Qui est candidat au poste de Maire ? Pas de candidature exprimée.
- R. CHANCEL repose la question et suggère la nomination d'Alain FREYRIA. Celui-ci rappelle qu'il n'est pas candidat en raison de sa « situation résidentielle ». Il indique toutefois que si le vote le désigne il prendra le risque et la responsabilité d'assumer la fonction. Il précise, suite aux questions posées par Mme ZEVACO et M. DELCHER concernant les périodes durant lesquelles il s'engage à être présent qu'il ne s'agit pas, à ce stade, de définir de façon stricte les périodes ou les dates de sa présence, et qu'il sera sur place chaque fois que cela nécessaire. Par ailleurs il souligne que les moyens de communications actuels permettent, pour l'essentiel des activités, d'assurer la fonction et de traiter en temps réel une grande partie des questions et problèmes posés.
- M.M. TISSANDIER (ancienne équipe) et DELCHER (nouvel élu) interrogent A. FREYRIA sur l'importance de la disponibilité et de la présence du maire dans une commune comme MEALLET (petite commune de moins de 200 habitants) ? A. FREYRIA indique qu'au regard de l'expérience passée la présence et la permanence n'est pas semble-t-il une condition impérative de bon fonctionnement. Il indique enfin que l'essentiel réside dans l'organisation de l'équipe municipale et la motivation et la mobilisation de tous.
- R. CHANCEL propose de passer aux votes sur la candidature de A. FREYRIA : après dépouillement il ressort 11 bulletins votants, 1 bulletin nul, 3 bulletins blancs d'où 7 exprimés, 7 pour A. FREYRIA.

A. FREYRIA élu Maire de MEALLET, prend la parole pour remercier les participants au vote et rappeler son engagement quant à l'organisation de l'ensemble de l'équipe et son souhait de motiver et mobiliser tous les membres du conseil municipal afin de parvenir tous ensemble à bien gérer la commune durant les trois années et demi restantes. Il propose pour cela de désigner trois adjoints :

- Premier adjoint proposé, **Denis SOULIER** : élu avec 8 voix pour, 1 voix pour B. TISSANDIER et 2 bulletins blancs.

- Deuxième adjoint proposé, **Roger RIBAUD** : élu avec 11 voix.

- Troisième adjoint proposé, **Raymond CHANCEL** : élu avec 8 voix pour, 1 voix pour B. TISSANDIER et 2 bulletins blancs.

Alain FREYRIA propose de passer aux questions inscrites à l'ordre du jour :

- Point sur le vote des indemnités à allouer au maire et aux adjoints. Les indemnités sont votées par 10 voix pour, 1 voix contre.
- A. FREYRIA propose que soient attribuées à Denis SOULIER, Martine SERRE et Chantal CHAVAROCHE, selon une répartition à arrêter entre eux, les sommes non versées sur l'exercice 2016 au titre des indemnités du maire suite à sa démission. La proposition est soumise aux votes : 2 voix contre, 2 abstentions et 7 voix pour. Proposition adoptée.
- A. FREYRIA propose que pour chaque commission municipale la composition soit la suivante : un adjoint, 2 titulaires et 3 suppléants. La liste des commissions et des membres est ensuite arrêtée (cf document ci-joint).
- Point sur l'évolution de la représentation dans la communauté de Communes du Pays de MAURIAC suite à la démission du maire de MEALLET. Sur la base du document support préparé par la COM.COM, le nouveau mode de représentation qui n'attribue plus qu'un seul membre titulaire à la Commune de MEALLET est approuvé à l'unanimité comme la proposition de nouveau statut.
- Point sur la démarche de révision du zonage assainissement, avec la préparation du lancement de l'enquête publique. Suite à la réunion publique de novembre qui a souligné l'accord apparent sur le hameau de CLAVEYRES (retour à l'individuel) et l'interrogation qui subsiste sur le BOURG, un débat s'engage entre B. TISSANDIER, P. CHADIRAC, C. ZEVACO et A. FREYRIA sur le réalisme du maintien de l'assainissement collectif pour le BOURG et la façon de motiver l'enquête afin d'avoir la plus grande participation possible à l'enquête. Un accord sur le mode de présentation de l'enquête est envisagé à savoir : proposer le retour à l'individuel sur le BOURG sachant qu'un grand nombre d'installations individuelles sont non conformes et en limite d'échéance pour la remise aux normes afin d'encourager la participation des résidents principaux et secondaires et connaître la position de la majorité des habitants.
- Point sur la modification des travaux de voirie programme 2016 concernant DRULHES, avec une proposition de passage sur l'ensemble des voies concernées au revêtement en enrobés et l'enrochement du talus dans le virage de CHABRESPINE. Modifications votées à l'unanimité ainsi que sur la décision budgétaire modificative correspondante.
- Point sur présentation du projet de réaménagement du virage RD 22 voie communale de LHOM à la DETR, en conditionnant toutefois ces travaux à la réalisation par le Département du projet de réalisation des grosses réparations sur la RD 22 et son réaménagement au GLINOUX. Pour cela, et afin de ne pas risquer de perdre la DETR 2017, A. FREYRIA propose de soumettre un deuxième dossier en précisant à la Sous-

préfecture qu'il s'agit là de dossiers « alternatifs ». Le deuxième projet serait celui de l'accessibilité de la salle polyvalente. Projet à établir dans le prolongement de la demande faite au Cabinet CROS de réalisation du Diagnostic Accessibilité (suite au courrier de relance de la Préfecture). Démarche votée à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES :

- B. TISSANDIER rappelle que le ramassage des encombrants n'a pas été effectué depuis la vente du camion. Il serait souhaitable de reprogrammer un tel passage. M. Le Maire prend en compte cette proposition et souhaite que cela soit organisé avec l'agent communal. B. TISSANDIER indique que la déchetterie n'accepte pas les tracteurs sur la plate-forme sauf dérogation qu'il faut obtenir au préalable. Alain FREYRIA prendra contact avec M. CHARTOIRE, de la Communauté de Communes du Pays de MAURIAC, pour obtenir cette dérogation.
- Le principe du renouvellement des lampes à mercure, selon le programme annuel de 10 lampes est reconduit pour cette année.
- Rappel est fait quant au besoin impératif de remplacer deux bornes à incendies défectueuses et signalées par le Syndicat des eaux. Un devis sera demandé au Syndicat des eaux.

L'ordre du jour étant terminé A. FREYRIA remercie les participants et clôture la séance.